



Prison ferme contre 8 syndicalistes

Le gouvernement devra rendre compte !

Mardi 12 janvier 2016

Communiqué de presse commun CGT, FNIC CGT, UD 80, UL AMIENS Z.I., SYNDICAT CGT Goodyear

Les 7 longues années de lutte des salariés de Goodyear, face à la multinationale, ont été marquées de conflits durs et âpres avec un patronat violent ayant recours à des vigiles, des hommes de main omniprésents dans les ateliers, l'entreprise, pour faire peur, faire taire les salariés et leur faire accepter la fermeture de leur usine.

Toutes les plaintes des militants CGT Goodyear pour que le droit du travail, la santé des salariés soient respectés, ont été déposées au commissariat, transmises au Procureur de la République ; mais mises au panier et classées sans suite.

Après 7 années de combat, un accord est signé entre la direction et la CGT, avec des dimensions sociales et l'abandon de toutes les procédures judiciaires à l'encontre des militants CGT.

Le Procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire le 1er Ministre, décide seul de poursuivre l'action devant les tribunaux contre 8 militants CGT. Il demande au juge de condamner ces 8 militants à 24 mois de prison dont la moitié ferme. Le juge vient de prendre la décision de suivre le procureur en condamnant 8 représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes avec 5 années de mise à l'épreuve.

Défendre les intérêts des salariés devient ainsi un délit aux yeux de ce pouvoir qui prétend rendre justice dans le pays ! Justice à soi-même, puisqu'il n'y a plus aucune plainte de la société Goodyear, ni de quelconque !

POURQUOI TANT DE HARGNE CONTRE LA CGT ?

C'est la première fois dans l'histoire de la République que, sous un gouvernement dit « de gauche », de telles peines sont infligées à des syndicalistes. Le gouvernement devra rendre des comptes aux salariés, à la population, aux électeurs le moment venu.

Le gouvernement est responsable de la justice de son pays ! Une justice qui place le militant syndical au rang de délinquant est une justice de classe.

Le contexte actuel qu'utilise le gouvernement de « l'état d'urgence » ne justifie pas la mise en cause de l'activité et de l'action syndicales. Cette décision est un choix politique répressif contre les droits et libertés des citoyens à se défendre dans leur travail avec les syndicats, ce que dénonce la CGT depuis l'instauration de « l'état d'urgence ».

LA CGT, TOUTE LA CGT, NE LAISSERA PAS EMPRISONNER SES MILITANTS !

Si le gouvernement veut déclarer la guerre au syndicalisme CGT, il devra en assumer les conséquences.

Toute la CGT, tous ses militants avec les salariés et tous ceux, pour qui la justice n'est pas un instrument politicien, sont appelés à organiser la riposte.

L'APPEL CONTRE CETTE DÉCISION EST ENGAGÉ ET DÈS MAINTENANT, PARTOUT, DES COMITÉS DE DÉFENSE POUR LES DROITS ET LIBERTÉS DOIVENT ORGANISER, RASSEMBLER, MOBILISER L'ENSEMBLE DES SALARIÉS, DE LA POPULATION CIVILE POUR LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES.

Montreuil, le 12 janvier 2016